

CLAUSES ADMINISTRATIVES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

1 DEFINITIONS

Utilisateur : Toute personne ayant accès aux services Kosmopolead.

Administrateur : Représentant du Client dans ses relations avec UNEEK.

Communauté : Groupe de personnes, espace partagé par les utilisateurs du Client

Sous-Communautés : Groupe de personnes à l'intérieur d'une communauté.

Contenu : Tout élément partagé par les utilisateurs. Il peut s'agir de fichiers bureautiques ou multimédias, ou de documents, articles, discussions, données, événements créés en ligne par exemple.

Kosmopolead: services de Gestion de la Relation (CRM, GRC), Réseau Social d'Entreprise, Réseau Social, Intranet / Extranet collaboratif, Gestion Electronique de Documents (GED), Gestion et suivi de projets, messagerie, agendas, ... développés par la société UNEEK SàRL.

2 CLAUSE GÉNÉRALE

Nos conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos ventes. Le client accepte sans réserve ces conditions et renonce à l'application de ses conditions d'achat.

3 REFERENCE

Sauf mention contraire formellement stipulée au contrat, UNEEK pourra, dans le cadre de ses activités, faire référence à l'existence de ses relations contractuelles avec le client.

4 FACTURATION & RÈGLEMENT

Les factures émises par UNEEK seront réglées par le client dans les 30 jours nets date de facture, par virement ou chèque bancaire. Pour l'acompte des prestations, le délai de règlement est à réception de facture.

En cas de retard de paiement il sera appliqué une pénalité de 0,5% par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

Conditions d'escompte : pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

En cas de défaut de paiement aux échéances convenues, UNEEK se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations huit (8) jours après une mise en demeure restée infructueuse. De plus, UNEEK pourra prendre acte de la résiliation du contrat à l'initiative du Client, et ce dernier sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable de l'ensemble des montants dus jusqu'à la date d'échéance du contrat.

5 PRÊT DE MATÉRIEL

En cas de prêt de matériel par le client, il devra être assuré par le client dès sa mise à disposition.

6 RÉSILIATION

Résiliation en cas de force majeure : ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeure. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée d'existence supérieure à 1 mois, la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnités de part et d'autres. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprises, lockout, intempéries, blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications ou d'accès à Internet, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des prestations. En aucun cas, la force majeure ne peut dégager le client de son obligation de payer à UNEEK les prestations dont l'exécution ne serait pas affectée par l'évènement ou qui auraient été déjà exécutées à la date de l'évènement de force majeure.

Résiliation pour inexécution : la commande pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations déterminantes. Cette résiliation deviendra effective après une mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans effet au terme d'un délai de 30 jours, sans préjudice de tout droit à action et indemnité.

7 CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées entre les Parties dans le cadre de la réalisation et de l'exécution du présent Contrat sont par nature confidentielles à l'exception de celles qui appartiennent de façon avérée au domaine public. Ces dispositions peuvent être complétées par une clause décrite aux conditions particulières.

8 EXECUTION DU CONTRAT

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à

faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

9 DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de différend concernant l'exécution ou l'interprétation des présentes, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nantes, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

10 MODIFICATIONS

Le client sera informé de toute modification contractuelle un mois civil avant son entrée en vigueur par courrier électronique. En cas de désaccord, le client aura la faculté de résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, au plus tard 3 (trois) mois après l'entrée en vigueur des modifications.

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES A KOSMOPOLEAD

11 DURÉE DU CONTRAT

Sauf mention particulière du contrat, le contrat entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. Il est conclu pour une durée de (24) vingt quatre mois. Il sera ensuite reconduit automatiquement et tacitement à chaque date anniversaire, pour une période de (12) douze mois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de deux (2) mois avant sa date anniversaire.

Le contrat est facturé à terme à échoir.

12 CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs sont fixés pour chaque période. Ils sont révisés à chaque date anniversaire selon une formule qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :

$$P1 = P0 \times (S1 / S0)$$

P1 : prix révisé

P0 : prix contractuel d'origine

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine

S1 : dernier indice publié à la date de révision

13 AFFICHAGE

Exclusivement pour les clients auxquels une tarification spécifique aura été consentie (associations par exemple), UNEEK pourra faire apparaître des publicités dans les espaces communautaires et individuels du client. Dans le cas où le présent contrat s'accompagne d'un contrat de recherche de partenaires, seules les entreprises partenaires apparaissent.

14 RESPONSABILITÉS D'UNEEK

14.1 Responsabilité à raison du contenu

UNEEK n'est pas responsable du contenu publié sur ses solutions dès lors qu'elle n'a pas été avertie de l'existence d'un contenu illégal ou illicite. UNEEK a mis en place un outil permettant à toute personne de l'avertir si elle pense que ses droits ou que des lois et règlements en vigueur ont été violés de quelque façon. Sous réserve que cette violation soit suffisamment détaillée, UNEEK prendra toute mesure utile pour y remédier. En outre, UNEEK sera libre d'engager toute poursuite contre l'auteur de la violation ou contre l'Administrateur de la Communauté dont il est issu.

14.2 Responsabilité technique

UNEEK s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence et la continuité des services qu'elle propose. Toutefois, elle se réserve la faculté de suspendre exceptionnellement l'accessibilité à KOSMOPOLEAD pour d'éventuelles opérations de maintenance ou d'amélioration. En outre, UNEEK n'est pas responsable des impondérables de la technologie Internet et ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée du fait d'un problème technique d'accès au réseau Internet et notamment du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes et plus généralement des dysfonctionnements intervenant à l'extérieur de son propre réseau.

14.3 Conservation des données d'identification et communication aux autorités

UNEEK conserve les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services accessibles sur KOSMOPOLEAD et assure la sécurité de ces données. UNEEK pourra communiquer ces données si l'autorité judiciaire lui en fait la demande.

14.4 Sécurité des données

UNEEK se charge de la conservation des données stockées sur KOSMOPOLEAD et a mis en place les mesures permettant de préserver la sécurité de ces informations notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés. Le site KOSMOPOLEAD est par ailleurs déclaré auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés sous le numéro 1364142.

14.5 Limitation de responsabilité

En tout état de cause, si la responsabilité d'UNEEK venait à être engagée, UNEEK ne pourra être déclarée responsable qu'à hauteur du montant total des abonnements payés par la Communauté concernée pendant l'année au cours de laquelle le sinistre est apparu.

Ce document est la propriété d'UnEEK. Il ne peut être ni reproduit, ni communiqué à un tiers, même partiellement, sans autorisation écrite.

15 RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATEUR

15.1 Respect des lois et réglementations en vigueur

Dans son utilisation de KOSMOPOLEAD, l'Administrateur s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation et la Charte de bonne conduite. Il garantit UNEEK de tout recours à ce titre.

15.2 Responsabilité éditoriale

L'Administrateur est responsable du contenu qu'il met en ligne au nom et pour le compte de la Communauté. A ce titre il s'engage à s'identifier sur son profil ou le Profil de la Communauté et garantit UNEEK contre tout recours, notamment relatif aux délits de presse, lié au contenu publié par la Communauté.

15.3 Garantie

L'Administrateur s'engage à ce que le contenu mis en ligne par les utilisateurs de sa Communauté ne porte pas atteinte aux droits des tiers, à la loi ou à l'ordre public, et garantit UNEEK de toute condamnation ou de tout recours portant sur ce contenu. Il s'engage aussi sur l'intégrité technique des données notamment en se portant garant de leur conformité aux prescriptions générales de sécurité.

L'Administrateur de la Communauté accepte sans conditions les dispositions contenues dans les Conditions Générales d'Utilisation et dans la Charte d'Utilisation.

De plus, l'Administrateur de la Communauté se porte garant du respect par les Administrateurs des Sous Communauté et des Groupes des Conditions Générales d'Utilisation de KOSMOPOLEAD, de la Charte de bonne conduite et plus généralement du respect des lois et règlements applicables.

Il appartient à l'Administrateur de porter à la connaissance des utilisateurs de la Communauté les Conditions Générales d'Utilisation de KOSMOPOLEAD et la Charte de bonne conduite, que tout utilisateur devra par ailleurs valider lors de sa première connexion.

15.4 Les utilisateurs

Il appartient à l'Administrateur de s'assurer de la correspondance entre l'identité réelle des utilisateurs de la Communauté et l'identité mentionnée sur leur profil KOSMOPOLEAD et il garantit UNEEK de tout recours à ce sujet.

L'Administrateur s'engage à effectuer le transfert des profils de ses utilisateurs vers UNEEK en respectant les lois et règlements applicables au transfert de données personnelles et garantit UNEEK de tout recours à ce sujet.

L'Administrateur s'engage à informer UNEEK de l'exclusion ou de la désinscription de l'un de ses utilisateurs.

15.5 Sécurité

Les mots de passe sont générés par UNEEK de façon automatique et aléatoire. Il appartient à chaque utilisateur de se créer par la suite un mot de passe personnel. UNEEK ne stocke les mots de passe que dans une version cryptée.

L'administrateur est responsable de sa propre administration des identifiants et mots de passe et de l'intégration de nouveaux profils au sein de sa Communauté et notamment de la génération des identifiants et mots de passe, de la validation de l'identité des utilisateurs de la Communauté et du respect des règles relatives au transfert de données personnelles.

En conséquence, UNEEK ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'introduction frauduleuse d'un tiers sur l'espace d'hébergement de la Communauté à l'aide de l'identifiant et du mot de passe d'un utilisateur de sa Communauté.

En conséquence de ce qui précède, l'Administrateur sera le seul responsable en cas d'action ou de recours d'un tiers du fait notamment de la diffusion sur l'url de la Communauté d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur ou encore de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement sans accord exprès de leur auteur sur l'url de la Communauté.

15.6 Confidentialité

Les informations échangées entre les Parties dans le cadre de la réalisation et de l'exécution du présent Contrat sont par nature confidentielles à l'exception de celles qui appartiennent de façon avérée au domaine public.

Les Parties s'engagent à assurer la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la mise en place et de l'évolution des services KOSMOPOLEAD et ce pendant toute la durée de la relation contractuelle et 2 ans après son expiration.

16 RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

L'Administrateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle portant sur les marques déposées, logos, textes, graphiques, images, clips audio, vidéos, boutons, téléchargements numériques et logiciels et de façon générale tout contenu visible sur KOSMOPOLEAD susceptible d'être protégé par un tel droit. Ces éléments restent l'entière propriété de leurs propriétaires respectifs et l'Administrateur s'engage à ne pas reproduire, représenter ou utiliser ces éléments sans le consentement préalable écrit du titulaire des droits et à ne pas utiliser ces éléments à l'égard d'un produit ou service susceptible de provoquer une confusion chez les consommateurs, de dénigrer ou discréditer UNEEK ou les autres Communautés.

L'Administrateur s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit les services proposés sur KOSMOPOLEAD, les pages du site KOSMOPOLEAD.com, ou les codes informatiques des éléments composant KOSMOPOLEAD et le site KOSMOPOLEAD.com.

L'Administrateur est responsable du Contenu qu'il poste sur le Site ou qu'il transmet à ses utilisateurs au nom de la Communauté. Il s'engage à vérifier qu'il est bien auteur ou qu'il dispose bien des droits lui permettant de poster un Contenu sur le Site et garantit UNEEK contre tout recours par un tiers à ce sujet.

L'Administrateur veille au respect de ces dispositions par les utilisateurs de la Communauté par ailleurs reprises dans la Charte d'Utilisation. Il garantit UNEEK contre tout recours intenté par tout tiers à ce sujet.

Cependant, UNEEK accorde à l'Administrateur un droit de licence individuel, non cessible et non exclusif, portant sur l'utilisation du contenu aux fins exclusives de le visualiser sur l'écran de son ordinateur ou d'accéder à des pages via son navigateur web. Toute autre utilisation, sans le consentement préalable écrit d'UNEEK, est strictement interdite.

17 PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

La Communauté demeure propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au Contenu qu'elle poste.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-7-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'Administrateur accepte que tout Contenu posté par lui sur le Site au nom de la Communauté soit mis gratuitement à la disposition des

Utilisateurs dans le respect des droits de éventuels coauteurs, de ceux des tiers ainsi que d'éventuelles conventions qu'il pourrait avoir conclu.

L'Administrateur autorise expressément UNEEK à modifier lesdits Contenus afin de les mettre en conformité avec la charte graphique de Kosmopolead ou ses caractéristiques techniques.

L'Administrateur accepte sans réserve qu'UNEEK puisse modifier, supprimer ou retirer tout Contenu à son entière discrétion, sans préavis, avec ou sans motif dès lors qu'UNEEK estime que ledit Contenu ne respecte pas les prescriptions établies par les présentes, la Charte ou les Conditions Générales d'Utilisation. La responsabilité et le coût des copies de sauvegarde ou de remplacement dudit Contenu incombent totalement à l'Administrateur. Par ailleurs, en postant un Contenu, l'Administrateur accepte sans restriction que ce Contenu soit réutilisé par tout Utilisateur pour lequel ce Contenu est visible.

L'Administrateur s'interdit de copier, reproduire, ou utiliser les contenus relatifs aux autres Utilisateurs ou Communautés autrement que pour les stricts besoins d'utilisation des Services proposés par UNEEK et à des fins strictement limitées au cercle de la Communauté.

18 RAPPEL CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Toutes les données du client, ainsi que les échanges entre les utilisateurs de ses communautés sont et demeurent la propriété du client. L'Administrateur peut, à tout moment disposer de l'intégralité de ces contenus. UNEEK s'engage à adresser à l'Administrateur une proposition chiffrée pour l'exportation des données sur simple demande de sa part. En fonction de la complexité et de la richesse des échanges les modalités d'extraction des données sont différentes d'une communauté à une autre.

19 MODULE DE PAIEMENT EN LIGNE KOSMOPOLEAD

19.1 Redditions de comptes - Règlement

Le Client autorise Uneek à effectuer toutes ces opérations pour son compte.

Le règlement est établi sur la base des redditions de comptes établies et adressées mensuellement au client. Ces redditions de compte vaudront synthèse des ventes. A tout moment, le client pourra accéder à la base de données Kosmopolead pour obtenir le détail des ventes ainsi que les redditions.

Aux redditions de compte sera joint le résumé des virements de règlement adressés par Uneek au client. Le client est dans l'obligation de faire valoir sans délai des objections concernant des règlements

de Uneek, au plus tard quatre semaines après le règlement de Uneek. En l'absence d'objection dans ce délai, le règlement est considéré comme valable.

19.2 Dispositions particulières relatives au mandat de facturation

Sous réserve de la TVA due par Uneek sur le montant de sa rémunération, le client fait son affaire du paiement de toutes autres taxes, droits ou impôts applicables et tiendra Uneek indemne du paiement de telles taxes, droits ou impôts. Le client conserve donc l'entière responsabilité en matière de TVA et/ou tout autre impôt applicable. Il demeure redevable de la TVA et de toute autre taxe afférente aux opérations objet du mandat de facturation.

19.3 Impayés

Le client s'engage à prendre à sa charge et sans exception aucune tous les rejets de paiement par carte de crédit (en une fois ou en plusieurs fois) et qui pourraient survenir dans les cent quatre-vingt (180) jours suivants la validation initiale de la transaction ("Impayés"), et ce quelque en soit la raison. Le client est conscient que le risque d'impayé est intégralement supporté par le client.

19.4 Annulation et Remboursement

En cas de remboursement d'une commande, des frais de recrédit de 2€ HT seront facturés au client.

En cas d'annulation ou remboursement d'une commande après son paiement, la rémunération correspondante resterait due par le client.

20 INTERFACES AVEC D'AUTRES APPLICATIONS UTILISÉES PAR LE CLIENT

Des interfaces peuvent être mises en place entre Kosmopolead et d'autres applications / logiciels utilisés par le client afin d'échanger des données.

Chaque éditeur est responsable de son périmètre. Uneek n'interviendra en aucun cas sur des applications tierces et ne pourra être tenu responsable des modifications apportées à ces applications. La responsabilité d'Uneek au niveau du traitement des données sera limitée au périmètre de traitement mis en place directement par Uneek.

En fonction des modes d'interfaces retenus avec les autres solutions et des possibilités d'interfaçage proposées par les éditeurs concernés, les éditeurs de ces applications auront potentiellement à intervenir sur leurs applications afin de permettre l'intégration ou la mise à disposition de données. Sauf mention express figurant dans le contrat, toutes les interventions sur les applications tierces sont de la responsabilité du client et prises en charge par le client.

21 INTEGRALITE DU CONTRAT

L'Administrateur reconnaît que les Conditions Générales de Vente ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation et que la Charte d'Utilisation font partie intégrante de leur accord et qu'il en a pris connaissance.

Il reconnaît également que les dispositions des Conditions Générales d'Utilisation et de la Charte d'Utilisation pourront être amenées à évoluer et qu'il lui appartient donc de s'y référer régulièrement.